

CONCOURS D'AGENTS D'EXPLOITATION PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLIC DE L'ETAT (C2)

ANNEE 2026

RAPPORT DE JURY

Rédigé par la Mission Régionale des Ressources Humaines le 6 juillet 2026

Table des matières

I- Contexte général.....	3
1 . Les textes réglementaires	3
2 . Calendrier des épreuves.....	3
3. Déroulement des épreuves.....	3
3.1 Admissibilité	3
3.2 Admission	4
4. Statistiques	4
3.1 Nombre de postes offerts	4
3.2 Concours externe	4
3.3 Concours interne.....	5
II- Les épreuves d'admissibilité.....	6
1. Epreuve 1 : Arithmétique et français	6
1.1. Présentation de l'épreuve.....	6
1.2 Conseils aux candidats.....	8
2. Épreuve n°2 : code de la route	8
2.1 Présentation de l'épreuve.....	8
2.2 Conseils aux candidats.....	8
III- Les épreuves d'admission.....	9
1. Epreuve n°3 : épreuve pratique	9
1.1 Présentation générale	9
1.2 Conseils aux futurs candidats	10
1.3 Motifs des notes éliminatoires	11
2. Epreuve n°4 : Épreuve orale.....	11
2.1 Présentation générale	11
2.2. Conseils aux futurs candidats	13
2.3 Motifs des notes éliminatoires	13
IV- Conclusion	14

En préambule, ce rapport a une double vocation pédagogique. D'une part, il donne les clés aux futurs candidats pour mieux appréhender et se préparer aux épreuves écrites, pratiques et orales. D'autre part, il explique aux candidats non retenus les principales raisons de leur insuccès.

I- Contexte général

Un concours externe/interne pour l'accès au grade d'agent d'agent.e d'exploitation principal.e des travaux publics de l'État (C2) a été ouvert à la Direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est) au titre de l'année 2026. La maîtrise d'œuvre a été réalisée par l'unité formation-concours de la Mission Régionale Ressources Humaines, service de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est.

. Les textes réglementaires

La session 2026 de ce concours fait l'objet des arrêtés ci-dessous signés par le Directeur interdépartemental des routes Est :

- arrêté d'ouverture en date du 21 janvier 2026 (modifié le 25 mars 2026) ;
- arrêté de composition du jury en date du 21 janvier 2026 (modifié le 11 mars 2026) ;
- arrêté fixant la localisation des postes en date du 15 juin 2026.

. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités ci-dessus :

- date d'ouverture des inscriptions en ligne : jeudi 29 janvier 2026
- date limite de clôture des inscriptions en ligne : jeudi 12 mars 2026
- date des épreuves écrites d'admissibilité : jeudi 02 avril 2026
- date des épreuves pratiques et orales d'admission : 1^{er} juin – 4 juin 2026

3. Déroulement des épreuves

3.1 Admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 2 avril 2026 dans 4 centres d'examen différents :

- Salle polyvalente de la Malcombe, 25000 Besançon
- Complexe sportif et social Jean Jaurès, 52100 Bettancourt-la-ferrière
- Grande salle du Palais des Congrès, 88200 Remiremont
- Mairie de Vesoul, 70000 Vesoul

Après vérification de l'identité des candidats et l'énoncé des consignes :

- L'épreuve n°1 (Français et arithmétique) a eu lieu de 14h à 15h30
- L'épreuve n°2 (Code de la route) a eu lieu de 16h à 16h25

3.2 Admission

Les épreuves pratiques et orales se sont déroulées sur 4 jours, du lundi 1^{er} juin au jeudi 4 juin, sur la piste militaire du 53^{ème} Régiment de Transmissions (54950 Saint Clément). Dans un premier temps, les candidats se sont présentés aux épreuves pratiques, puis, ils ont été auditionnés par un jury oral.

4. Statistiques

3.1 Nombre de postes offerts

Session	Nombre de postes offerts		Total
	au concours externe	au concours interne	
2023	7	3	10
2024	23	7	30
2026	13	7	20

3.2 Concours externe

Tableau 1: Effectif des candidats inscrits, admissibles et admis

Année	2023	2024	2026
Inscrits	315	320	271
Présents	182	158	155
Admissibles	132	132	119
Admis sur LP*	7	23	13
Admis sur LC*	60	57	45

Tableau 2: Les seuils d'admissibilité et d'admission

Année	2026
Seuil d'admissibilité (/20)*	10
Seuil d'admission sur liste principale (/20)*	15,23
Seuil d'admission sur liste complémentaire (/20)*	11,02

Tableau 3: Moyennes obtenues par les candidats

Année		2026
Epreuves d'admissibilité (/20)	Français	13,12
	Arithmétiques	13,42
	Code de la route	14,85
Epreuves d'admission (/20)	Épreuves pratiques	10,99
	Épreuves orales	10,14
Moyenne générale (/20)		11,66

3.3 Concours interne

Tableau 4: Effectif des candidats inscrits, admissibles et admis

Année	2023	2024	2026
Inscrits	19	23	40
Présents	15	18	36
Admissibles	9	17	24
Admis sur LP*	3	7	7
Admis sur LC*	3	7	6

Tableau 5: Les seuils d'admissibilité et d'admission

Année	2026
Seuil d'admissibilité (/20)*	13,38
Seuil d'admission sur liste principale (/20)*	14,98
Seuil d'admission sur liste complémentaire (/20)*	12,61

Tableau 6: Moyennes obtenues par les candidats

Année		2026
Epreuves d'admissibilité (/20)	Français	12,79
	Arithmétiques	13,9
	Code de la route	15,36
Epreuves d'admission (/20)	Epreuves pratiques	12,92
	Epreuves orales	11,32
Moyenne générale (/20)		12,97

Pour rappel, toute note inférieure à 5/20 aux épreuves d'admissibilité et/ou d'admission est éliminatoire. Elle entraîne donc l'élimination du candidat, même si la moyenne globale lui permet d'atteindre le seuil d'admissibilité et/ou d'admission.

**LP = Liste principale*

**LC = Liste complémentaire : Les candidats inscrits sur la liste complémentaire peuvent être nommés en remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent être nommés, soit parce qu'ils n'ont pas accepté leur nomination, soit parce qu'ils ne réunissent pas les conditions requises, ou sur des postes vacants qui ne l'étaient pas au moment de l'ouverture du concours.*

**Seuil d'admissibilité = Note minimale que le candidat doit obtenir pour passer à l'étape suivante du concours. Elle correspond à la moyenne coefficientée des deux épreuves écrites.*

**Seuil d'admission = Note minimale que le candidat doit obtenir pour être admis au concours. Elle correspond à la moyenne coefficientée des deux épreuves écrites et des deux épreuves pratiques et orales.*

II- Les épreuves d'admissibilité

Comme les années précédentes, les sujets des épreuves proposées au concours ont été conçus, conformément à l'arrêté du 18 novembre 2025, par des concepteurs sollicités par le jury.

1. Epreuve 1 : Arithmétique et français

1.1. Présentation de l'épreuve

Cette épreuve (durée : 1h30 ; coefficient 1) vise, à travers la résolution de courts exercices à évaluer la capacité de compréhension des candidats, leur aptitude à s'exprimer par écrit et leur aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'État.

D'une part, l'épreuve de français était cette année composée de 6 exercices :

- Exercice 1 : Cinq questions sur un article d'une page issu du site internet du pôle ministériel qui visaient à vérifier la bonne compréhension des principaux messages véhiculés par le texte. La notation a notamment pris en compte la qualité de la rédaction. Il était précisé dans l'énoncé que les réponses devaient être rédigées, cependant certains candidats se sont contentés d'une simple énumération ou de paraphrases. De ce fait, la notation en a tenu compte.
- Exercice 2 : Trois termes de l'article en exercice 1 pour lesquels une explication était demandée. Au-delà de donner une définition exacte du terme et de vérifier les capacités d'expression écrite du candidat, une qualité de rédaction était attendue sous forme de phrases structurées et compréhensibles.

A noter pour ces 2 premiers exercices que la qualité de l'orthographe n'était pas satisfaisante.

- Exercice 3 : Dix fautes d'orthographe à retrouver dans un court texte et à réécrire de manière exacte. L'exercice a mis en avant les difficultés de nombreux candidats à identifier des mots mal orthographiés, ce qui les a conduit à ne pas finaliser l'exercice par leur réécriture.

- Exercice 4 : Six phrases avec un verbe à conjuguer aux temps demandés. L'exercice comportait des verbes très communs (devoir, prendre, réaliser...). Bon nombre de candidats ne sont toutefois pas parvenus à les conjuguer dans les temps demandés, avec des difficultés plus particulières sur la maîtrise du passé-simple et dans une moindre mesure du passé-composé.
- Exercice 5 : Quatre mots à écrire au féminin et quatre au pluriel
- Exercice 6 : 12 phrases à compléter avec différents homophones tels que « ses, ces, c'est, s'est ».

Ces 2 derniers exercices avaient pour objectif de vérifier les connaissances des candidats en orthographe et dans l'application des règles de grammaire. Ce sont sur l'ensemble de l'épreuve de français les exercices sur lesquels les candidats ont rencontré moins de difficultés.

D'autre part, l'épreuve d'arithmétique était également composée cette année de 6 exercices :

- Exercice 1 : Effectuer différentes conversions d'unités. Si les candidats maîtrisaient globalement l'équivalence entre le décimètre cube et le litre, les résultats sont restés d'un niveau moyen. Les principales difficultés ont concerné la conversion des heures et des minutes, ainsi que la confusion entre les unités de surface, notamment entre l'are et le mètre carré.
- Exercice 2 : Réaliser différents calculs (addition, soustraction, multiplication, pourcentage et fraction). Les résultats ont été d'un niveau moyen. Les candidats ont, dans l'ensemble, bien maîtrisé les calculs faisant intervenir la fraction. En revanche, de nombreuses erreurs sont apparues en raison d'une lecture trop rapide de l'énoncé, certains candidats oubliant notamment de respecter les parenthèses dans les calculs.
- Exercice 3 : Comparer des nombres en complétant des expressions à l'aide des signes « supérieur à » ($>$) ou « inférieur à » ($<$). Cet exercice a été globalement bien réussi. Les quelques difficultés observées concernaient essentiellement la comparaison de fractions.
- Exercice 4 : Résoudre un problème mobilisant le calcul d'une surface, d'un volume et d'un coût. Les résultats ont été satisfaisants, les candidats maîtrisant généralement le calcul de la TVA. Les principales difficultés ont porté sur l'utilisation du produit en croix et sur une confusion récurrente entre les notions de surface et de périmètre.
- Exercice 5 : Résoudre un problème nécessitant des calculs de durée. Les résultats se sont révélés très hétérogènes. Les difficultés provenaient principalement de l'enchaînement des questions, une erreur dans le premier calcul entraînant souvent des erreurs dans les suivants, ainsi que d'une confusion entre les bases 60 et 100 lors de la conversion des heures et des minutes.
- Exercice 6 : Résoudre un problème portant sur le calcul d'un volume en mètres cubes. Les résultats ont également été très hétérogènes. Les candidats ont généralement bien réussi le calcul d'un pourcentage ainsi que les arrondis demandés. En revanche, plusieurs candidats ont éprouvé des difficultés à sélectionner les informations utiles dans l'énoncé, certaines données étant volontairement sans incidence sur la résolution de l'exercice.

1.2 Conseils aux candidats

Les candidats sont invités à prendre connaissance de la présentation générale du concours publiée dès l'ouverture des inscriptions, qui reprend en annexe le programme des épreuves. Celles-ci sont d'un niveau correspondant au brevet des collèges et nécessitent une préparation en amont.

Concernant le sujet de français, les révisions doivent porter sur la compréhension de texte, l'expression écrite, ainsi que les principales règles d'orthographe, de grammaire, de conjugaison et de vocabulaire. Les correcteurs recommandent de s'entraîner à rédiger des réponses complètes et structurées, tout en veillant à la qualité de l'expression écrite. Des ouvrages tels que le *Bescherelle*, le *BLED* ou des exercices disponibles en ligne constituent des supports de préparation adaptés.

Concernant l'épreuve d'arithmétique, il est recommandé de revoir méthodiquement les conversions d'unités, les calculs usuels, les fractions, les pourcentages, les calculs de surfaces, de volumes et de durées. Les correcteurs insistent également sur l'importance de lire attentivement les énoncés, de respecter les priorités de calcul, de ne pas se précipiter dans la résolution des exercices et d'apprendre à distinguer les informations utiles de celles qui ne le sont pas. Des entraînements réguliers à l'aide de manuels de niveau collège ou d'exercices en ligne permettront aux candidats d'aborder cette épreuve avec davantage de sérénité.

2. Épreuve n°2 : code de la route

2.1 Présentation de l'épreuve

Cette épreuve consiste à répondre à un questionnaire à choix multiples (durée : 25 min ; coefficient 1) portant sur les règles du code de la route.

L'épreuve portant sur les règles du code de la route a été conçue par un inspecteur du permis de conduire, en s'appuyant sur son expérience professionnelle. Le questionnaire à choix multiples a été élaboré à partir des questions du code de la route qu'il est amené à faire passer, ainsi que des situations rencontrées dans le cadre des examens pratiques du permis de conduire.

Lors de la conception du sujet, une attention particulière a été portée à la diversité des questions proposées. L'objectif était de couvrir un large éventail de thématiques, en abordant aussi bien les règles générales du code de la route que des situations plus spécifiques, ainsi que les évolutions récentes de la réglementation et de la signalisation routière.

2.2 Conseils aux candidats

Concernant cette épreuve, les candidats ne doivent pas considérer que la seule détention du permis de conduire est suffisante pour réussir, le code de la route évoluant régulièrement. Une préparation sérieuse, complétée par un entraînement sur des questionnaires récents, permettra d'aborder cette épreuve dans les meilleures conditions.

III- Les épreuves d'admission

1. Epreuve n°3 : épreuve pratique

1.1 Présentation générale

Cette épreuve consiste à une mise en situation de travail (durée : 1 heure ; coefficient 3). Elle peut être individuelle ou collective. Cette épreuve pratique permet au jury d'apprécier l'endurance physique du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée.

Cette année l'épreuve pratique du concours d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État a été une mise en situation professionnelle complète d'une durée d'une heure, simulant une intervention d'urgence sur le réseau routier de la DIR Est.

Le scénario met en situation une intervention après la perte d'un chargement de gravats sur une route bidirectionnelle, ayant également endommagé un dispositif de signalisation.

L'épreuve est structurée en trois phases :

- **Phase 1 – Balisage d'urgence (25 min – collectif)**
5 minutes de concertation orale pour analyser la situation, choisir les équipements et organiser le chantier, puis 20 minutes de mise en place du balisage selon un schéma imposé.
- **Phase 2 – Travaux individuels (25 min)**
Chaque candidat intervient seul pour déplacer des sacs de gravats dans le respect des gestes et postures, puis réaliser le montage d'un panneau de signalisation (support, brides, panneau) conformément à une notice technique.
- **Phase 3 – Dépose et rangement (10 min – collectif)**
Dépose complète du balisage et rangement du matériel selon les consignes des examinateurs.

Objectifs recherchés

L'épreuve évalue un ensemble de compétences techniques et comportementales indispensables au métier :

- esprit d'équipe et communication ;
- capacité d'organisation collective ;
- respect strict des consignes de sécurité ;
- endurance et gestion du stress ;
- rigueur technique et respect des procédures ;
- capacité à travailler sous circulation réelle ou simulée.

L'enjeu principal est la capacité à évoluer dans un collectif opérationnel en situation contrainte.

Observations générales du jury

Les observations des membres du jury mettent en évidence des niveaux de préparation très hétérogènes et des difficultés récurrentes dans plusieurs domaines.

Les consignes ont globalement été comprises par la majorité des candidats, ce qui a permis le bon déroulement de l'épreuve. L'endurance physique s'est révélée satisfaisante. Quelques groupes se sont distingués par une organisation efficace, une bonne répartition des tâches et une utilisation adaptée des équipements de protection individuelle.

Toutefois, **le travail en équipe** demeure la principale difficulté observée. Après une courte phase de concertation, les candidats ont souvent tendance à travailler de manière autonome, sans réelle coordination. L'organisation collective apparaît fréquemment désordonnée, avec l'émergence de candidats adoptant une posture de « leader » sans parvenir à structurer l'action du groupe, tandis que d'autres restent en retrait. Les échanges sont souvent peu structurés, la prise de parole limitée et l'écoute entre les membres du groupe insuffisante, ce qui nuit à la mise en place d'une dynamique collective efficace. Des difficultés d'intégration de l'ensemble des membres du groupe ont également été relevées, notamment dans certaines situations de mixité homme-femme.

La sécurité constitue un autre point de vigilance majeur. De nombreux candidats oublient qu'ils interviennent dans un environnement simulant une route ouverte à la circulation et ne développent pas les réflexes attendus en matière de protection individuelle et collective. Le port des équipements de protection individuelle n'est pas systématique et, lorsqu'ils sont utilisés, les candidats ne veillent pas toujours à ce que l'ensemble de l'équipe les porte également. Cette insuffisante prise en compte de la sécurité se traduit également par un manque de vigilance globale sur l'organisation du chantier.

Des difficultés techniques sont également observées. Elles résultent le plus souvent d'une **lecture incomplète ou insuffisamment attentive des consignes**, entraînant des erreurs dans le montage du panneau (orientation, brides ou support), dans le choix de la gamme de panneaux ou dans le respect du schéma de balisage et des distances prescrites. Une confusion persiste également concernant le sens prioritaire imposé par le scénario.

Enfin, plusieurs **erreurs organisationnelles** reviennent régulièrement. L'absence de coordination collective, une répartition peu efficace des rôles, l'attitude passive de certains candidats, la diffusion insuffisante des consignes de sécurité au sein du groupe ainsi que des désorganisations lors des opérations de dépose et de rangement du matériel ont été fréquemment constatées.

1.2 Conseils aux futurs candidats

La préparation en amont constitue un facteur déterminant de réussite. Les observations du jury mettent en évidence une forte hétérogénéité des niveaux de préparation entre les candidats. Un contraste marqué apparaît entre ceux qui se sont renseignés sur le métier et son environnement professionnel et ceux qui découvrent encore les réalités des missions d'un agent d'exploitation lors des épreuves.

Il est ainsi recommandé aux futurs candidats de se renseigner sur le métier d'agent d'exploitation, les missions exercées par les services routiers et les conditions réelles d'intervention sur le réseau.

Une bonne connaissance des principes de la signalisation temporaire constitue un véritable atout pour appréhender l'épreuve. Les candidats ayant effectué des démarches de recherches sur les activités de la DIR Est, se distinguent d'ailleurs par une meilleure compréhension des attentes du jury et une plus grande efficacité durant les mises en situation. Les candidats sont également invités à lire attentivement l'ensemble des consignes avant toute action et à prendre le temps d'analyser les documents mis à leur disposition. Ils doivent s'entraîner à communiquer au sein d'un groupe, à prendre la parole de manière constructive et à organiser rapidement un travail collectif dès les premières minutes de l'épreuve.

Une attention particulière doit être portée à la sécurité. Il est attendu des candidats qu'ils adoptent spontanément les comportements correspondant à une intervention sur route ouverte à la circulation, en veillant non seulement à leur propre sécurité mais également à celle de l'ensemble de leur équipe.

Enfin, un entraînement à la gestion du temps, à la lecture et à l'interprétation de schémas techniques ainsi qu'une bonne connaissance des exigences du métier permettront d'aborder l'épreuve dans de meilleures conditions.

1.3 Motifs des notes éliminatoires

Les notes éliminatoires sont principalement motivées par des manquements graves aux règles de sécurité ou par des comportements incompatibles avec les exigences du métier.

Elles concernent notamment les candidats qui ne respectent pas les consignes de sécurité, adoptent des comportements potentiellement dangereux ou ne prennent pas en compte les risques liés à l'intervention sur route. Le manque total de coopération, le rejet ou la mise à l'écart d'un autre candidat, ainsi qu'une absence manifeste d'écoute ou une désorganisation complète du groupe, constituent également des motifs d'élimination.

Une attitude non professionnelle, désinvolte ou incompatible avec le travail en équipe, de même qu'une méconnaissance manifeste du métier traduisant un défaut d'investissement dans la préparation du concours, peuvent également conduire à une note éliminatoire.

Enfin, conformément au règlement du concours, l'utilisation d'un téléphone portable durant l'épreuve entraîne une élimination immédiate.

2. Épreuve n°4 : Épreuve orale

2.1 Présentation générale

L'entretien débute par un échange avec le jury en lien avec l'épreuve pratique consistant pour le candidat, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention (durée : 20 minutes ; coefficient 3). Il se poursuit par une évaluation de ses connaissances de base se la structure et ses missions, du métier d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'état et plus largement de la fonction publique. Cette épreuve permet au jury d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettent d'exercer les missions dévolues à un agent d'exploitation principal.

Objectif de l'épreuve

Comme à chaque session du concours, l'épreuve orale vise à déterminer si le candidat a le profil pour intégrer une équipe d'exploitation routière et plus largement de la fonction publique.

Elle permet de vérifier :

- la motivation réelle du candidat ;
- sa connaissance du métier et de la DIR Est ;
- sa compréhension du service public ;
- son savoir-être et sa posture professionnelle ;
- sa capacité à se projeter dans un environnement contraint (astreintes, sécurité, travail en équipe).

Rôle d'interface avec l'épreuve pratique

Les membres du jury présents à l'oral disposent des observations recueillies lors de l'épreuve pratique. Cette articulation permet de croiser le discours du candidat avec son comportement réel, d'approfondir certaines incohérences éventuelles, de tester sa capacité d'auto-analyse et de revenir, le cas échéant, sur des comportements observés en situation individuelle ou collective.

Observations générales du jury

Les observations recueillies au cours de l'épreuve orale mettent en évidence un niveau de préparation très variable selon les candidats. Les profils les mieux évalués sont ceux qui ont préparé leur entretien, démontrent une motivation sincère et argumentée, présentent une bonne connaissance de la DIR Est et de ses missions, et sont capables d'établir un lien cohérent entre leur parcours, leurs compétences et le poste d'agent d'exploitation. Une présentation structurée, une attitude professionnelle adaptée et des échanges empreints de sincérité constituent également des éléments particulièrement appréciés par le jury.

À l'inverse, les principales difficultés rencontrées concernent une méconnaissance fréquente de la DIR Est, de son organisation, de ses missions et plus largement du fonctionnement du service public et du statut de fonctionnaire. De nombreux candidats peinent à expliquer leur intérêt pour la fonction publique ou à démontrer une réelle compréhension des contraintes du métier, notamment en matière d'astreintes, d'interventions en horaires décalés ou de sécurité.

Le jury constate également que la présentation introductive de cinq minutes est souvent insuffisamment préparée. Beaucoup de candidats proposent une présentation très brève, parfois inférieure à deux minutes, ou rencontrent des difficultés à structurer leur parcours et leurs motivations. Les réponses apportées restent parfois superficielles, stéréotypées ou exclusivement centrées sur la stabilité de l'emploi, sans réelle réflexion sur les missions exercées.

Des erreurs récurrentes sont également observées. Certains candidats confondent la DIR Est avec d'autres services ou ne connaissent pas le périmètre d'intervention. D'autres présentent des incohérences entre leur discours et leur parcours ou entre les comportements observés lors de l'épreuve pratique et les explications fournies à l'oral.

Une posture inadaptée, marquée par un manque de dynamisme, une familiarité excessive ou une difficulté à prendre du recul sur sa prestation, peut également être relevée.

Enfin, l'articulation entre les épreuves pratique et orale constitue un véritable atout du dispositif d'évaluation. Les observations réalisées lors de la mise en situation permettent au jury d'approfondir certains points, de vérifier la cohérence du discours du candidat avec son comportement observé et d'apprécier sa capacité d'analyse, de remise en question et d'adaptation.

2.2. Conseils aux futurs candidats

La préparation constitue un facteur déterminant de réussite. Les candidats ayant pris le temps de se renseigner sur la DIR Est, ses missions, son organisation et les spécificités du métier d'agent d'exploitation ont généralement démontré une meilleure compréhension des attentes du jury et une plus grande capacité à se projeter dans les fonctions proposées.

Il est vivement recommandé de préparer avec soin la présentation personnelle de cinq minutes en structurant son parcours, en mettant en valeur ses expériences et en explicitant clairement ses motivations. Un entraînement à l'entretien oral, comprenant la préparation de réponses à des mises en situation simples, permet également d'aborder l'épreuve avec davantage d'assurance.

Les candidats gagneront à approfondir leur connaissance des conditions d'exercice du métier, notamment les interventions sur le réseau routier, les astreintes, les horaires décalés, les exigences en matière de sécurité ainsi que les valeurs du service public et les droits et obligations du fonctionnaire. Les motivations exprimées doivent être sincères, argumentées et aller au-delà de la seule recherche de stabilité professionnelle.

Enfin, les candidats sont encouragés à effectuer, lorsque cela est possible, une démarche de découverte du métier, par exemple en consultant les ressources disponibles ou en échangeant avec des agents ou des services d'exploitation. Cette préparation concrète leur permet de mieux appréhender les réalités du poste et de démontrer un réel intérêt pour les fonctions auxquelles ils postulent.

2.3 Motifs des notes éliminatoires

Les notes éliminatoires sont principalement attribuées lorsque le candidat présente un comportement manifestement incompatible avec les exigences du poste ou les valeurs du service public. Elles concernent notamment les candidats qui manifestent une absence totale de motivation ou d'intérêt pour les missions proposées, une méconnaissance complète du métier et de son environnement professionnel, ou encore une incapacité manifeste à travailler en équipe.

Des incohérences importantes entre le parcours présenté, le discours tenu lors de l'entretien et les observations réalisées pendant l'épreuve pratique peuvent également conduire à une note éliminatoire. Enfin, une attitude inadaptée, un comportement jugé inquiétant, un manque de déontologie ou une remise en cause des principes fondamentaux du service public sont considérés comme incompatibles avec les fonctions d'agent d'exploitation.

IV- Conclusion

En conclusion, le jury invite les futurs candidats à préparer leur concours avec sérieux et anticipation. Il est essentiel de prendre connaissance de l'ensemble des documents relatifs au concours, notamment l'arrêté d'ouverture, les modalités des épreuves, la présentation générale du concours ainsi que toute documentation mise à disposition par l'administration.

La lecture attentive du présent rapport de jury constitue également un outil précieux pour comprendre les attentes des examinateurs, identifier les difficultés les plus fréquemment rencontrées et orienter efficacement sa préparation.

Enfin, le jury recommande de s'entraîner à partir des annales et des supports proposés. Une préparation régulière, associée à une bonne connaissance du métier, des missions de la DIR Est et des valeurs du service public, constitue un véritable atout pour aborder les épreuves dans les meilleures conditions.

Le jury souhaite pleine réussite aux futurs candidats dans leur préparation et les encourage à s'investir pleinement dans cette démarche, afin d'aborder le concours avec confiance et de démontrer leur motivation à rejoindre les services de l'État.

Enfin, la présidente de jury tient à chaleureusement remercier, pour leur implication et leur sérieux, tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ce concours : concepteurs, correcteurs, observateurs, examinateurs, membres de jury.

L'ensemble du jury se joint aussi à la présidente pour remercier sincèrement les services de la MRRH de la DREAL, ainsi que le BFRA de la DIR Est en appui, pour l'organisation, le déroulé et le suivi des épreuves.

La présidente de jury

Aurore Janin